

Je suis de ceux qui, en tant que marins, ont eu l'occasion de recourir à des soins médicaux dans des pays étrangers. J'ai toujours été traité avec courtoisie par le pays où je les ai sollicités. Il n'y a jamais eu de difficulté quant au problème administratif des frais. Mais voici maintenant que dans ce bill, le gouvernement demande à la Chambre d'approuver la mesure unilatérale que propose le nouvel article 298A:

Le propriétaire d'un navire qui n'est pas un navire canadien est redevable du coût de tous les soins médicaux, chirurgicaux et hospitaliers fournis au Canada à une personne employée par lui sur ce navire.

On a peut-être soulevé la question au comité, et si on l'a fait, je m'en excuse mais, que je sache, nulle part a-t-on mentionné la possibilité d'une action réciproque de la part des pays où se rendent des navires canadiens de temps à autre. Il est vrai qu'en 1970 nous n'avons pas la flotte marchande d'il y a dix ou quinze ans, mais cela ne veut pas dire que le Canada n'en aura pas un jour et qu'alors cela ne créerait pas un problème grave en général.

Je tiens à souligner une deuxième chose: je m'étonne qu'on nous présente des modifications semblables, d'autant plus que le gouvernement va se retirer complètement de ce domaine. Pourquoi nous en saisit-on? Est-ce parce que le gouvernement n'a rien de mieux à nous présenter? Est-ce là une priorité alors que des Canadiens crèvent de faim, que les disparités se maintiennent, ainsi que le chômage? Pourquoi consacrer le temps de la Chambre à une mesure, à mon sens, mauvaise, alors qu'il conviendrait mieux de nous occuper des questions prioritaires pour les Canadiens?

J'aimerais faire une observation personnelle pour montrer pourquoi j'estime que cette mesure laisse à désirer. A mon avis, elle révèle une fois de plus à quel point le gouvernement ne se soucie pas des gens. Tout ce que je peux imaginer, c'est que le gouvernement veut cette mesure pour le plaisir d'avoir des règles claires et nettes, mais c'est là la différence essentielle entre moi et le gouvernement. J'allais dire entre moi et ceux qui appuient le gouvernement, mais je sais que certains députés d'en face se soucient des gens, bien qu'on puisse en douter en lisant une mesure comme celle-ci, étant donné surtout le rôle que la Chambre est censée jouer dans la vie des particuliers.

Peu importe qu'il s'agisse d'un petit groupe ou d'un grand, il se compose de personnes.

Lorsqu'une mesure touche directement le bien-être d'une personne, cela doit vous stimuler, comme mon collègue d'Halifax-East Hants (M. McCleave) l'a dit, et vous pousser à participer au débat. Pour cette seule raison, la mesure à l'étude est de deuxième ordre. Pourquoi nous en a-t-on saisis? J'ai déjà demandé si c'était parce que le gouvernement n'a rien de mieux à faire, ou parce qu'il n'a pas d'autre mesure à nous présenter? C'est là, à mon avis, une accusation assez grave. C'est surtout pour cela que je participe au débat à la troisième lecture.

Je crains maintenant de devoir prolonger mes observations, monsieur l'Orateur. Je reviens sur la question des relations extérieures. J'espère que le secrétaire parlementaire trouvera moyen de prendre la parole pour traiter des répercussions internationales de notre initiative unilatérale. J'aimerais des réponses aux questions auxquelles, j'en suis sûr, on n'a pas encore répondu. Les députés d'en face peuvent bien rire. Je me demande s'il y a eu des négociations internationales. S'il y en a eu, les partisans du gouvernement ont-ils pu retirer du débat l'assurance qu'il ne s'agit pas d'une mesure unilatérale prise sans considération des arrangements réciproques avec d'autres pays?

• (12.50 p.m.)

Le ministre n'en a rien dit et le ministère des Affaires extérieures s'est abstenu de tout commentaire sur ce point. Il semble que nous nous sommes placés dans une situation qui pourrait avoir de graves incidences pour les particuliers. Avant que les membres de cette Chambre puissent en conscience approuver cette mesure, ils devraient se renseigner sur ce qui arrivera aux marins qui naviguent sous le pavillon canadien quand ils arriveront dans des ports étrangers. La maladie ne connaît pas de frontières et les marins peuvent tomber malades en Chine ou en Australie aussi aisément et aussi brusquement que chez eux. Ce bill me semble mauvais, monsieur l'Orateur.

M. l'Orateur suppléant: La Chambre est-elle prête à se prononcer?

Des voix: La mise aux voix.

M. l'Orateur suppléant: Plaît-il à la Chambre d'adopter ladite motion?

Des voix: D'accord.